

L'ECHO DE L'INTERCO

Edition spéciale environnement

Rappel des nouvelles conditions d'accès à la déchetterie de Chauvencourt

L'accès à la déchetterie de Chauvencourt se fait désormais avec **1 badge** que vous pouvez vous procurer au service Environnement de la Codecom du Sammiellois (2^{ème} étage de l'hôtel de ville, place des moines à SAINT-MIHIEL) muni :

- d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité si vous êtes un particulier,
- d'un extrait KBis si vous êtes un professionnel.



Les particuliers, commerçants et métiers de bouche résidants sur le territoire de la Codecom du Sammiellois ont un nombre de passages à l'année **fixé à 26**, avec la possibilité de venir **jusqu'à 5 fois dans la semaine** et **jusqu'à 2 fois par jour**.

La limite d'apport à chaque passage est de **1m3**.

Les **artisans** présents sur le territoire de la Codecom ont un nombre de passages à l'année **fixé à 26** avec **1 passage par semaine**. La limite d'apport à chaque voyage est de **3m3**.

Pour les artisans, le coût d'1 passage en déchetterie est de **30 € TTC** et sera facturé trimestriellement.

L'attribution du badge est gratuite, en revanche, tout usager **perdant/cassant son badge** ou **quittant le territoire de la Communauté de Communes du Sammiellois sans rendre son badge** (en mairie du domicile ou en bureau de la Codecom), **se verra facturer 25 €**.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Jours	Hiver (du 01/10 au 31/03)	Été (du 01/04 au 30/09)
Lundi	9H00-12H00/14H-18H00	9H00-12H00/14H-19H00
Mercredi	9H00-12H00/14H-18H00	9H00-12H00/14H-19H00
Vendredi	14H-18H00	14H-19H00
Samedi	9H00-12H00/14H-18H00	9H00-12H00/14H-19H00
Dimanche	9H00-12H00	9H00-12H00

L'Application « SMET au tri » permet :



- D'accéder aux horaires de la déchetterie
- D'accéder aux jours de collecte des ordures ménagères résiduelles et du sélectif sur le territoire (cela inclut les jours de rattrapage lors des jours fériés)
- D'accéder au plan de la déchetterie
- D'accéder à des informations en temps réel complétées par le gardien (benne remplie, forte affluence en déchetterie)
- De savoir à quel endroit déposer votre déchet en déchetterie

Cette application est téléchargeable en scannant le QR code ci-contre.

Ce dernier est aussi disponible à l'arrière de votre badge d'accès pour la déchetterie.

Rappel des consignes de tri sélectif et des jours de collectes

Les bacs d'ordures ménagères ainsi que les sacs de tri doivent être sortis **la veille au soir** sur les trottoirs et être **accessibles** pour les collecteurs (sinon, ils ne seront pas collectés).

Que dois-je mettre dans le sac de tri ?



Désormais dans le Sammiellois
**TOUS LES EMBALLAGES
VONT AU TRI**

Communes	OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	Tri sélectif
Bannoncourt	Mardi	Jeudi
Bislée	Mercredi	Jeudi
Chauvonnecourt	Mercredi	Jeudi
Dompierre-aux-Bois	Mardi	Jeudi
Dompcevrin	Mardi	Jeudi
Han-sur-Meuse	Mercredi	Mercredi
Kœur-la-Grande	Mercredi	Jeudi
Kœur-la-Petite	Mercredi	Jeudi
Lacroix-sur-Meuse	Mardi	Jeudi
Les Paroches	Mercredi	Jeudi
Maizey	Mardi	Jeudi
Ménil-aux-Bois	Mercredi	Mercredi
Ranzières	Mardi	Jeudi
Rouvrais-sur-Meuse	Mardi	Jeudi
Saint-Mihiel	Lundi et vendredi	Mercredi
Sampigny	Mercredi	Mercredi
Seuzey	Mardi	Jeudi
Troyon	Mardi	Jeudi
Vaux-les-Palameix	Mardi	Jeudi



Papiers, journaux, briques alimentaires, revues, magazines, emballages cartonnés



Emballages en métal, Boîtes de conserve, capsules en métal



Tous les autres emballages en plastique : barquettes, pots de yaourt, films plastiques, sachets plastiques, ...



Bouteilles et flacons en plastique

CEPENDANT, SOYEZ VIGILANT A :

- bien séparer les opercules des emballages,
- ne pas imbriquer les emballages,
- vider et aplatir les emballages (Pas besoin de les laver),
- ne pas mettre d'objets inadaptés dans le sac (jouets, pots de fleurs, objets en bois, mouchoirs, serviettes en papier, vêtements, déchets alimentaires, ...)

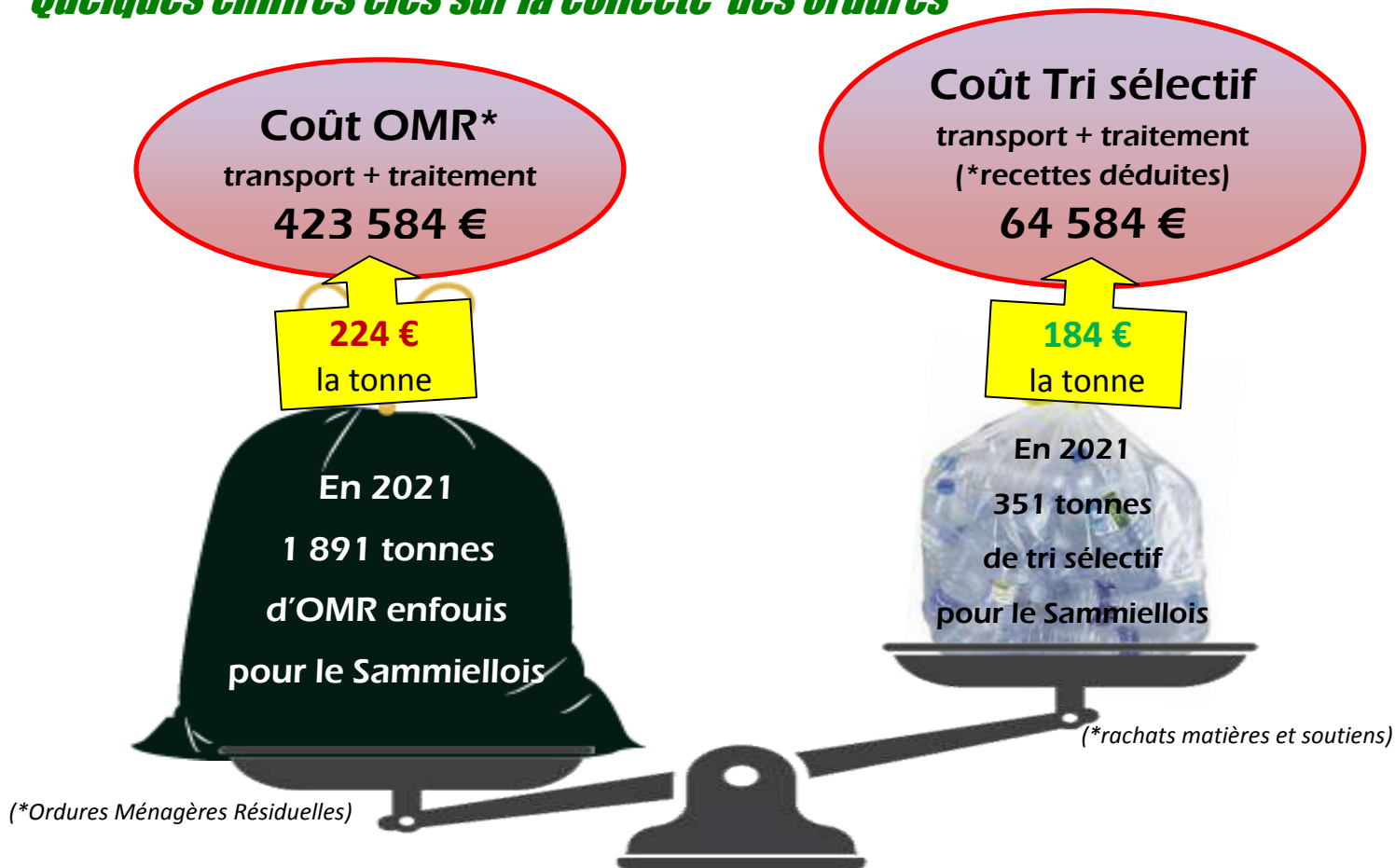
**Réduisons
nos déchets**

Une question concernant les gestes du tri ?

Contactez l'agent en charge de l'environnement
à la Communauté de Communes du Sammiellois :

03 29 89 06 07 / env.codecomsammiellois@wanadoo.fr

Quelques chiffres clés sur la collecte des ordures



Attention ! En 2023, la TGAP (taxe générale sur l'activité polluante) imposée par l'Etat et appliquée, entre autre, sur les OMR sera de 56 € TTC par tonne contre 33 € TTC par tonne en 2021.

Le refus de tri

Qu'est ce que le refus de tri ?

Ce sont les déchets mis dans les sacs de tri sélectif qui ne devraient pas s'y trouver, comme par exemple : jouets, pots de fleurs, objets en bois, mouchoirs, serviettes, vêtements, déchets alimentaires, déchets verts, appareils électroniques, emballages imbriqués, vaisselles.

La plupart de ces déchets disposent d'une benne ou d'un contenant adéquat en déchetterie pour être revalorisé au mieux et diminuer leur coût de traitement....

85 tonnes de tri refusées en 2021 pour un coût de 554 € TTC la tonne soit 47 090 € TTC. Les déchets refusés sont envoyés dans un autre centre pour être traités. Ce coût comprend la collecte, les transports, le tri, le traitement et la TGAP.

Rappel

Les sacs de tri sont disponibles à la Codecom pour les habitants de Saint-Mihiel et dans les mairies pour les habitants des autres communes du territoire du Sammiellois. Ils doivent être remplis au maximum et ne peuvent être utilisés pour d'autre usage que le tri sélectif.

Un déchet produit

c'est un déchet qui coûte et qui pollue !!

C'est pour cette raison que nous devons réduire nos déchets,
que ce soit en privilégiant le vrac,
en réutilisant des contenants/sachets,
en limitant les produits suremballés et à utilisation unique.

Moins de déchets
Moins d'impôts

Cartons dits ondulés, pourquoi les emmener en déchetterie ?

Moi, je vais à
la déchetterie



Mais pourquoi ?

Fin août, les consignes concernant le ramassage des cartons ondulés ont été rappelées au collecteur.

Depuis cette date, ils ne sont plus collectés et doivent être déposés en déchetterie.

Cette mesure, qui aurait du être mise en place depuis longtemps a été rendue nécessaire par :

1. Contraintes financières : le cheminement entre un carton collecté par camion et un carton déposé dans la benne n'est pas le même. Les coûts qui suivent sont en euros TTC/tonne et concernent l'année 2021.

Cas n°1 : collecte en camion



collecte +
transport +
quai de transfert +
centre de tri =
439 €/tonne

Il faut aussi prendre en compte que les cartons peuvent être souillés par la pluie lors de leur présentation à la collecte ou par d'autres déchets tout au long de leur transport, ce qui entraîne une dévalorisation de la matière, et donc, **une baisse des recettes liées à son rachat.**

Cas n°2 : apport en déchetterie

benne carton +
transport +
centre de tri =
153 €/tonne



Ici,
le carton n'est pas souillé
donc pas dévalorisé.

A titre informatif, en 2021, une tonne de carton se vendait aux alentours de 170 € par tonne, auxquels s'ajoutent les soutiens des éco organismes qui sont de 150 € la tonne.

Dans le cas n°1, une tonne de cartons coûte 119 € au contribuable, tandis que dans le cas n°2 une tonne de cartons rapporte 167 € de recettes, aidant à équilibrer les dépenses globales liées à la gestion des déchets.

2. Contraintes techniques : les cartons dits ondulés peuvent avoir une taille importante, ce qui pose des soucis au niveau des machines dans le centre de tri où vont les sacs de tri sélectif, notamment en se bloquant à certains endroits du process.

3. Contraintes pratiques : Les équipes de collecte passent beaucoup de temps à collecter ce type de cartons, surtout s'ils ne sont pas aplatis.

C'est en considérant toutes ces contraintes que la Communauté de Communes a tenu à rappeler au collecteur les consignes de tri vis-à-vis des cartons ondulés.

Ces derniers doivent donc être déposés en déchetterie dans la benne prévue à cet effet.

**Le meilleur déchet
c'est celui que l'on ne produit pas**